

**ÉLECTIONS 2018**  
**ENGAGEZ-VOUS**  
**POUR LE COMMUNAUTAIRE**



**PLATEFORME  
D'ENGAGEMENTS**



**ENGAGEZVOUSACA.ORG**

## **Objectifs d'Engagez-vous pour le communautaire**

« Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la population et d'assurer le respect des droits, que le gouvernement soutienne adéquatement l'action communautaire autonome (ACA) par l'augmentation de son financement et le respect de son autonomie, tout en réinvestissant dans les services publics et les programmes sociaux. »

### **Coordonnées**

Engagez-vous pour le communautaire  
1555 Papineau, Montréal, H2K 4H7  
514-845-6386  
engagezvousaca@gmail.com  
[www.engagezvousaca.org](http://www.engagezvousaca.org)

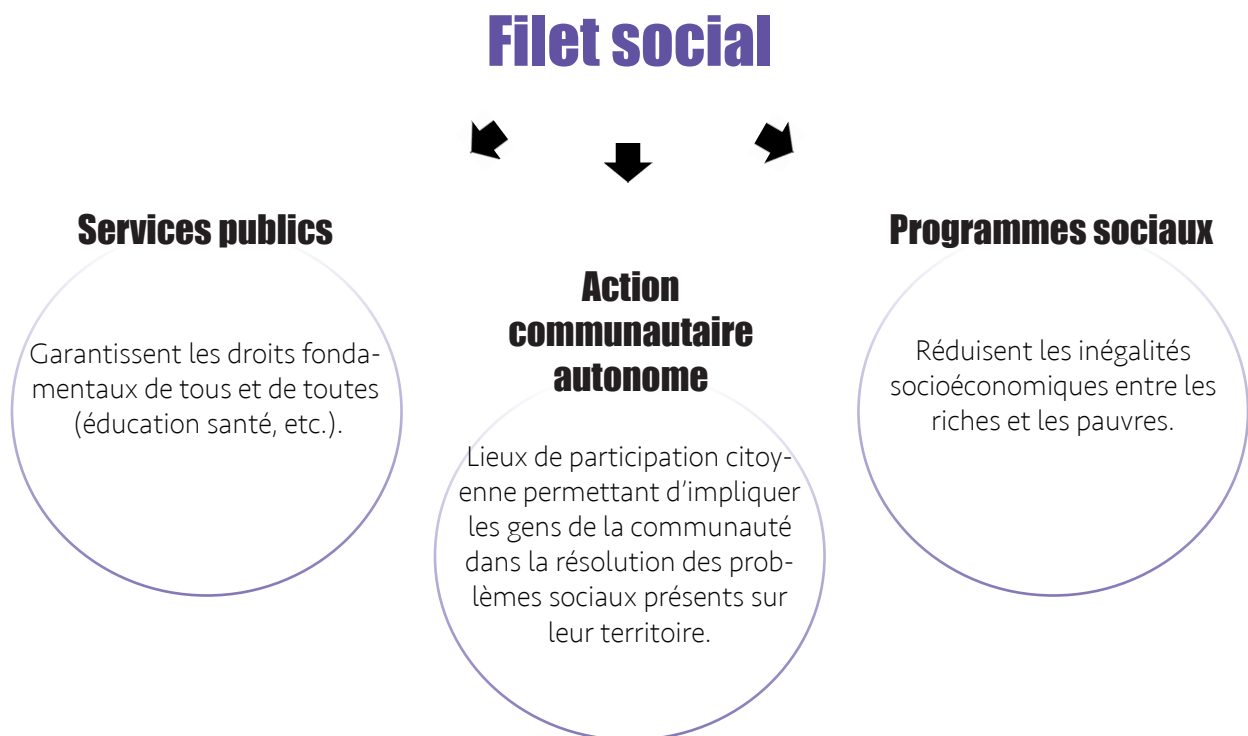
# PORTRAIT DE LA SITUATION

## ➔ Des interventions variées

Il existe un peu plus de 4 000 organismes d'action communautaire autonome au Québec qui sont présents dans toutes les régions. Que ce soit par le biais des nombreux services qu'ils offrent à la population, par leur travail d'éducation populaire et de défense collective des droits ou encore par leur approche citoyenne, ces organismes sont à même de trouver des solutions novatrices et originales aux problèmes sociaux présents sur leur territoire. Ils interviennent dans plusieurs domaines : action bénévole, alphabétisation populaire, consommation, défense collective des droits, développement communautaire, éducation populaire, environnement, décrochage scolaire, famille, femmes, immigration, jeunes, LGBTQ2+, logement, loisir, médias communautaires, personnes handicapées, santé mentale, violence conjugale, etc. Bref, autant de domaines que de problématiques présentes dans les communautés.

## ➔ Un maillon essentiel du filet social

Les organismes d'action communautaire autonome font partie intégrante du filet social québécois, au même titre que les services publics et les programmes sociaux.



## ➔ **Son impact dans la société**

### **Impact économique**

Les organismes contribuent à maintenir environ 58 000 emplois, ce qui représente 1,4 % de l'ensemble des emplois au Québec. Ainsi, le milieu communautaire est un secteur d'emploi plus important que l'agriculture ou les services publics. De plus, environ 424 000 bénévoles sont actifs dans nos organismes.

### **Impact social**

Les organismes contribuent, depuis plus de 50 ans, à la mise en place des protections sociales au Québec. Par leur travail de mobilisation sociale et de représentation auprès des décideurs, les organismes communautaires contribuent à l'amélioration des lois et à la mise en place de plusieurs services publics et programmes sociaux. Grâce à leur expérience terrain, ils peuvent identifier, avec l'aide des personnes impliquées dans les organismes, les différents problèmes sociaux et proposer des solutions collectives adaptées à toutes les situations.

### **Impact démocratique**

Un organisme communautaire existe parce que des citoyens et des citoyennes, face à un problème social qui les touche, se sont mis ensemble pour trouver des solutions adaptées à leurs besoins, à leur vécu, à leur réalité. Les organismes communautaires sont donc créés et administrés par et pour les gens de la communauté représentant ainsi une forme importante et inspirante de participation citoyenne. Ainsi, les organismes d'action communautaire autonome permettent aux gens, peu importe leur niveau d'instruction, leur situation socioéconomique, leur genre ou leur origine, de donner leur opinion sur les enjeux qui les touchent. Ils permettent non seulement de donner une voix aux personnes généralement exclues des débats publics, mais ils leur donnent également le pouvoir de contribuer à l'amélioration de leurs droits et de leur propre condition de vie.

## ➔ **Une reconnaissance gouvernementale depuis 2001**

Après plus de dix années de lutte des organismes communautaires, c'est en 2001 que le gouvernement du Québec adopte enfin une politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire. Cette Politique reconnaît la contribution essentielle des organismes d'action communautaire à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Elle instaure le financement à la mission globale pour les organismes d'action communautaire autonome, ce qui leur a permis de se consolider. Or, cette Politique n'étant pas une loi, aucun ministère n'est dans l'obligation de la respecter. Presque 20 ans plus tard, nous constatons un désengagement important des ministères envers les grands principes de cette Politique tel que le respect de l'autonomie.

### **Les 8 critères de l'action communautaire autonome**

#### **ACTION COMMUNAUTAIRE**

1. Avoir un statut d'organisme à but lucratif
2. Démontrer un enracinement dans la communauté
3. Entretenir une vie associative et démocratique
4. Être libre de déterminer leur mission, leurs orientations, ainsi que leurs approches et leurs pratiques

#### **ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME**

5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
6. Poursuivre une mission sociale propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale
7. Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité de la problématique abordée
8. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

## ➔ Des investissements stables, mais insuffisants

Le gouvernement du Québec investit près de 1G\$ dans les quelques 5 000 organismes d'action communautaire. Parmi ceux-ci, un peu plus de 4 000 sont des organismes d'action communautaire autonome.

Même si le financement a été relativement stable depuis presque 20 ans, le gouvernement ne l'a jamais rehaussé de manière significative, ni même indexé adéquatement les subventions alors que les demandes de la population ont explosé.

SOUTIEN TOTAL  
**976 865 203 \$ \***

### MISSION GLOBALE

MONTANT  
584 327 593 \$

PROPORTION  
59,8%

PROGRESSION  
+0,9%

NOMBRE D'ORGANISMES  
4 304

### ENTENTES DE SERVICE

MONTANT  
345 929 851 \$

PROPORTION  
35,4%

PROGRESSION  
+8%

NOMBRE D'ORGANISMES  
1 715

### PROJETS PONCTUELS

MONTANT  
46 607 759 \$

PROPORTION  
4,9%

PROGRESSION  
-21,4%

NOMBRE D'ORGANISMES  
1 384

Source : Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales. Soutien financier gouvernemental en action communautaire 2014-2015.

\* Notez que parmi les organismes financés à la mission globale par le gouvernement du Québec, près de 200 organismes (52M\$) ne sont pas considérés comme des organismes d'action communautaire par le mouvement de l'action communautaire autonome.

## ➔ **Un problème criant de sous-financement**

Au cours des dernières années, les compressions dans les services publics et les programmes sociaux ont eu des conséquences sur les conditions de vie de la population. Faute de service, la population s'est tournée vers les organismes d'ACA sans que ceux-ci voient leur financement augmenter provoquant ainsi un grave problème de sous-financement chez les organismes. Les conséquences sont nombreuses pour les populations et les organismes. Par exemples :

- Réduction des services et des activités à la population.
- Réduction des heures d'ouverture.
- Fermetures temporaires ou définitives de plusieurs organismes.
- Détresse psychologique chez les travailleurs et les travailleuses.
- Mauvaises conditions de travail.
- Roulement de personnel.

## ➔ **Des conditions de travail précaires**

Les travailleurs et les travailleuses des organismes vivent dans des conditions de travail bien en dessous de la moyenne québécoise. Ainsi, un grand nombre de travailleurs et travailleuses du milieu communautaire, qui consacrent pourtant toute leur vie professionnelle et parfois même militante à lutter contre la pauvreté, se retrouvent non seulement en situation de pauvreté à leur retraite, mais aussi pendant leur vie active.

- Le salaire horaire moyen des Québécois et des Québécoises travaillant à temps plein était de 24,23\$ en 2016, celui des travailleurs-euses du milieu communautaire était plutôt de 18,71\$. Pour les emplois à temps partiel, le taux horaire est de 16,27\$.
- 34% des postes à temps plein et 59% des postes à temps partiel ont un salaire inférieur à 15\$/h.
- 67% des travailleurs et travailleuses du communautaire n'ont pas accès à un régime de retraite ou à un REER.
- 58% des travailleur-euses du communautaire n'ont pas accès à une assurance collective.
- La majorité des travailleur-euses du communautaire ont un diplôme d'études collégial ou universitaire.

## ➔ **Une situation touchant davantage les femmes**

Tout comme les politiques d'austérité, la situation actuelle des organismes communautaires touche beaucoup plus durement les femmes. Non seulement les femmes représentent-elles la majorité de la main d'œuvre (61% en 2015 selon le CSMO-ÉSAC), mais elles fréquentent également davantage les organismes communautaires. Encore une fois, ce sont les femmes qu'on appauvrit, ce sont les femmes qui sont privées de service, c'est aux femmes à qui on enlève le pouvoir d'agir sur leur propre vie.

## ➔ **Une autonomie malmenée**

L'autonomie des organismes communautaires est bien souvent mal comprise par les ministères. Alors que ceux-ci parlent de reddition de compte, de notre côté, nous parlons de l'autonomie des gens de la communauté de résoudre, à leur manière, les problèmes sociaux présents sur leur territoire. Cette autonomie est garante d'innovation sociale et a souvent été précurseur de programmes sociaux ayant plus largement bénéficiés à l'ensemble de la société. L'une des manières de garantir l'autonomie des organismes est le financement à la mission puisque celui-ci n'est rattaché à aucune priorité ou objectif ministériel.

Nous constatons depuis quelques années que les ministères tentent de plus en plus de se soustraire aux grands principes guidant la Politique, tels que l'autonomie et le financement à la mission. En effet, les plus récentes données de 2014-2015 nous démontrent que si le financement à la mission a stagné avec une augmentation d'à peine 0,9 % par rapport à l'année précédente, celui par entente de service a augmenté significativement de 8 %. Cependant, les augmentations annoncées en 2017 et 2018 pour les organismes d'action communautaire autonome (près de 45 millions \$) laissent supposer que ces sommes seront surtout consacrées au soutien à la mission des organismes. C'est un pas dans la bonne direction, mais cela ne représente que 9 % des besoins réels (475 millions \$). Les organismes demeurent donc vigilants.

L'action communautaire autonome

# ENGAGEZ-VOUS POUR LE COMMUNAUTAIRE

## ➔ La campagne Engagez-vous pour le communautaire

Engagez-vous pour le communautaire est une grande campagne nationale de mobilisation qui unit tous les secteurs de l'action communautaire autonome de partout au Québec et qui réclame une société plus juste où les droits des personnes sont pleinement respectés. Concrètement, nous réclamons au gouvernement un investissement majeur dans les organismes communautaires autonomes ainsi que dans les programmes sociaux et les services publics qui ont un impact direct sur le respect des droits des personnes que nous soutenons.

Depuis la mise sur pied de la campagne en 2016, plusieurs actions ont été menées dans toutes les régions du Québec :

- journées de fermeture et de grève en novembre 2016 auxquelles ont participé plus de 1400 organismes;
- actions d'éclat en simultané à Montréal et à Québec en février 2017;
- diverses activités d'éducation populaire;
- campagnes sur les réseaux sociaux;
- chaîne humaine de 5 000 personnes en provenance de toutes les régions du Québec autour de l'Assemblée nationale le 27 septembre 2017;
- pétition signée par plus de 32 000 personnes déposée à l'Assemblée nationale le 7 février 2018;
- journée d'actions régionales le 7 février 2018;
- série d'actions prébudgétaires, dont des centaines de courriels et d'appels téléphoniques au ministre des Finances le 19 février 2018,
- actions auprès de députés-es dans plusieurs régions du Québec en réaction au budget.

## ➔ L'appui de la population

### Pétition déposée à l'Assemblée nationale

Le 7 février 2018, les organismes d'action communautaire autonome déposaient à l'Assemblée nationale, via la campagne Engagez-vous pour le communautaire, une pétition signée par plus de 32 000 personnes. Il était demandé au gouvernement du Québec de s'engager pour le communautaire et pour la justice sociale.

### Sondage auprès de la population

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome a réalisé un sondage d'opinion, administré par la firme L'Observateur du 28 septembre au 4 octobre 2017, afin de connaître la perception de la population quant au rôle et à l'impact des organismes communautaires dans la société. Selon les résultats de ce sondage, 84% de la population se dit favorable à un financement adéquat des organismes communautaires.

Un appui pour le communautaire serait donc perçu très positivement par la population.

## L'action communautaire autonome

# PLATEFORME D'ENGAGEMENTS

Les élections québécoises du 1er octobre 2018 approchent à grands pas. Le temps est donc venu pour les candidates et candidats de prendre position en faveur du mouvement d'action communautaire autonome (ACA) et de répondre positivement aux engagements suivants.

« ***Je m'engage à rehausser de façon significative le financement à la mission globale.*** »

Pour que tous les groupes retrouvent leur capacité d'agir et puissent assumer pleinement leur mission, la campagne Engagez-vous pour le communautaire réclame **475 millions de dollars** de plus par année pour les 4 000 organismes d'action communautaire autonome, ce qui représente à peine 0,7 % de toutes les dépenses de programme du Québec en 2017-2018.

Les diminutions d'impôt des dernières années ont réduit les marges de manœuvre financière du gouvernement avec pour conséquence moins d'argent disponible pour les services de l'État. Et cela se fait toujours au détriment des bénéficiaires des services publics, des aidantes naturelles, qui doivent prendre le relais en raison des coupures dans les services publics. À bout de souffle et sous-financés, les groupes d'action communautaire autonome doivent faire face aux demandes nombreuses et pressantes des gens ainsi abandonnés par l'État.

« ***Je m'engage à indexer annuellement les subventions selon l'augmentation des coûts de fonctionnement.*** »

L'absence d'indexation dans la presque totalité des programmes de soutien financier des organismes d'ACA, ou l'insuffisance de celle-ci dans les rares cas où elle existe, appauvrit les groupes un peu plus chaque année : ils ne peuvent pas assumer la hausse de leurs dépenses de fonctionnement (salaire, loyer, électricité, etc.). Or, depuis 15 ans, le coût de la vie (selon l'indice des prix à la consommation) a augmenté de 30,1%.

**INVESTIR POUR LE PLEIN POTENTIEL DES 4000 ORGANISMES D'ACA DU QUÉBEC,  
C'EST INVESTIR DANS LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION.**



***Je m'engage à respecter la Politique de reconnaissance de l'action communautaire.***

Cette politique gouvernementale, adoptée en 2001, reconnaît formellement l'apport de l'action communautaire à la société québécoise. Le gouvernement y reconnaît notamment la contribution essentielle des organismes d'action communautaire autonome à l'exercice de la citoyenneté ainsi que l'importance de la défense collective des droits. Le gouvernement s'engageait alors à financer la mission des organismes d'action communautaire autonome et à faire en sorte que sa Politique soit respectée dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Or, 15 ans plus tard, plusieurs ministères et organismes gouvernementaux ne la respectent pas, soit parce qu'ils n'accordent aucun soutien financier aux organismes communautaires, y compris les organismes d'action communautaire autonome, soit parce qu'ils n'ont pas de programme de soutien à la mission.

**RECONNAÎTRE ET RESPECTER LA POLITIQUE, C'EST RÉAFFIRMER L'APPORT DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.**

***Je m'engage à respecter l'autonomie des organismes d'action communautaire autonome.***

Face à son propre désengagement social, le gouvernement s'en remet de plus en plus aux organismes d'action communautaire autonome pour offrir les services qu'il ne veut plus financer dans le réseau public. Il s'agit d'une volonté d'utiliser ces organismes à ses propres fins alors qu'ils sont des organismes autonomes et libres de déterminer leurs missions, leurs activités, leurs services. Le gouvernement mentionne souvent l'importance de l'action communautaire autonome, mais il est évident qu'il s'intéresse surtout aux services qui s'y donnent. Il cherche à faire des économies en sous-traitant à des organismes communautaires. En cela, il contrevient à sa propre politique qui mentionne expressément la volonté gouvernementale de « respecter leur autonomie [et de] maintenir la distance critique entre eux et l'appareil étatique ».

**RESPECTER L'AUTONOMIE DES ORGANISMES D'ACA, C'EST FAIRE VALOIR LEUR MISSION D'ÉDUCATION POPULAIRE ET LEURS PRATIQUES ALTERNATIVES VISANT L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DE LA POPULATION.**

***Je m'engage à reconnaître le rôle du mouvement d'action communautaire autonome comme moteur de progrès social.***

Les organismes d'action communautaire autonome sont issus de la population et c'est pour et avec elle qu'ils travaillent à une transformation sociale en profondeur visant l'amélioration des conditions de vie et la pleine participation citoyenne. Par leur travail de défense collective des droits et d'éducation populaire, les organismes d'action communautaire autonome ont contribué à la mise en place de législations, de politiques sociales, de programmes sociaux et de services publics. C'est toute la société et la démocratie québécoises qui bénéficient du travail du mouvement d'action communautaire autonome. L'action des groupes communautaires autonomes est innovante et a mené à la mise en place de plusieurs politiques sociales dans une perspective de justice sociale et d'égalité des chances.

**RECONNAÎTRE LE RÔLE DE MOTEUR DE PROGRÈS SOCIAL AU MOUVEMENT DE L'ACA, C'EST RECONNAÎTRE LES CONTRIBUTIONS DE CES ORGANISMES À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE.**

***Je m'engage à réinvestir massivement dans les services publics et les programmes sociaux.***

Les services publics (éducation, santé, etc.) et les programmes sociaux qui permettent de réduire les inégalités (supplément du revenu, aide sociale, allocation familiale, etc.) sont en péril. C'est la population qui paie le prix de la réduction des budgets, du manque d'accès aux services et aux programmes sociaux et de la privatisation des services publics. Les mesures d'austérité budgétaire et le désengagement de l'État fragilisent la population et accentuent les inégalités sociales et économiques. Les impacts du désengagement de l'État, de son abandon des services publics et des programmes sociaux sont régulièrement démontrés et dénoncés.

**INVESTIR DANS LES SERVICES PUBLICS ET LES SERVICES SOCIAUX, C'EST INVESTIR COLLECTIVEMENT POUR UNE POPULATION EN SANTÉ, ÉDUQUÉE, QUI A ACCÈS À UNE PLEINE PARTICIPATION CITOYENNE ET À TOUS LES SERVICES DONT ELLE A DROIT.**

## L'action communautaire autonome

# UNE CONTRIBUTION ESSENTIELLE AU PROGRÈS SOCIAL

La contribution des organismes d'ACA se traduit en avancées concrètes pour la population québécoise, résultat de longues années de luttes avec l'apport d'alliés des mouvements sociaux. Voici une liste de quelques exemples, qui n'est pas exhaustive :

### ➡ En matière de logement

- Création des premières habitations à loyer modique (HLM) en 1969
- Création de la Régie du logement en 1980

### ➡ En matière juridique

- Loi sur la protection du consommateur en 1971
- Loi sur l'aide juridique en 1972 à partir de l'expérience des cliniques juridiques communautaires
- Règlements municipaux sur l'étalage du matériel pornographique dans les commerces dans les années 1980

### ➡ En matière de santé et services sociaux

- Mise sur pied des CLSC en 1972 à partir du modèle de la Clinique communautaire de Pointe-Saint-Charles
- Loi sur la santé et la sécurité du travail en 1979

### ➡ En matière d'égalité

- Loi sur le patrimoine familial favorisant l'égalité économique des époux en 1989
- Loi sur l'équité salariale en 1996
- Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2002
- Loi sur l'union civile permettant l'union pour les conjoints de même sexe en 2002

### ➡ En matière de parentalité

- Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires en 1995
- Régime québécois d'assurance parentale en 2006
- Création du réseau des Centres de la petite enfance (CPE) en 1997 à partir des garderies populaires

### ➡ En matière d'environnement

- Création de Recyc-Québec en 1990
- Industrie du gaz de schiste tenue en échec depuis 2010
- Abandon du projet de saccage pétrolier de l'île d'Anticosti en 2017
- Abandon du projet de pipeline Énergie Est en 2017

